

Montréal, le 12 octobre 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Joelle Cardinal  
Avocate  
Hydro-Québec - Affaires juridiques  
800, boulevard de Maisonneuve Est, 11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4M8

**Objet : Demande d'approbation des modifications relatives à la méthode de cheminement des coûts pour l'établissement des charges d'exploitation**  
**Dossier de la Régie : R-4235-2023**

---

Maître Cardinal,

Vous trouverez ci-joint, la demande de renseignements n<sup>o</sup> 2 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet à Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité et de distribution d'électricité, dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Conformément à la décision D-2023-111, les réponses à cette demande de renseignements devront être transmises à la Régie **au plus tard le 24 octobre 2023 à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Cardinal, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml

p. j.